



LES HONORAIRES

HONORAIRES

Découvrez ci-dessous les **honoraires de notre agence immobilière à Pontarlier**. Mise en location de biens, aide à la vente d'une maison, recherche de bien... je vous accompagne dans toutes les étapes de votre projet et vous apporte mon expertise du secteur de l'immobilier dans le Doubs.

Barème officiel des honoraires TTC de location au 1er janvier 2020

Rémunération : % appliqué sur le montant de la location.

Mise en location de votre bien depuis l'estimation de sa valeur locative jusqu'à l'état des lieux d'entrée. Lors de chaque location, facturation à hauteur de 14% TTC du loyer annuel (hors charge).

A parts égales entre le bailleur et le locataire ventilées comme suit :

- 15% pour les visites
- 15% pour la constitution du dossier locataire
- 43% pour la rédaction du bail

- 27% pour l'établissement de l'état des lieux et la visite conseil

Avec un plafond maximum de 11€/m2 conformément à la LOI ALUR du 15/09/2014.

En cas de délégation, le montant des honoraires reste celui du mandat principal.

Barème officiel des honoraires TTC au 1er janvier 2020

Rémunération : % appliqué sur le montant de la transaction.

Barème applicable sur :

- Les locaux à usage d'habitation
- Les locaux à usage commercial ou industriel
- Les terrains à bâtir
- Les fonds de commerce et droit au bail

Mes honoraires :

Vente de votre bien immobilier depuis l'estimation de sa valeur vénale jusqu'à la signature de l'acte authentique devant notaire.

- De 0 à 100 000€ : 9%
- De 100 001 à 150 000€ : 8%
- De 150 001 à 200 000€ : 7%
- De 200 001 à 300 000€ : 6%
- A partir de 300 001€ : 5%

Estimation GRATUITE

Forfait minimum de 5000€.

En cas de délégation, le montant des honoraires reste celui du mandat principal.

Située à Pontarlier, nous vous proposons des biens dans un rayon de 40 km aux alentours.

Découvrez mes [partenaires immobiliers](#) !